

**2 – SOUTENIR LES PRATIQUES
SUR LE TEMPS DES LOISIRS**
Fiche action 2/3

Réaliser des interventions d'animation sur la biodiversité

Constat préliminaire/Note d'opportunité

Le thème de la biodiversité est globalement assez peu retenu par les équipes d'animation des accueils de mineurs. Pourtant, le temps éducatif des loisirs est bien adapté à sensibiliser les enfants à la biodiversité.

Potentiellement, toutes les structures citées dans la fiche 1/3 peuvent intervenir en accueil de mineur

Enjeu(x)

Elever le niveau des enfants en matière de biodiversité.

Agir en partenariat avec les éducateurs et en adéquation avec leurs projets pédagogiques.

Multiplier de manière très significative les interventions en milieu extrascolaire

Développer la complémentarité structures d'éducation à l'environnement et les structures de loisirs

Faire profiter les éducateurs des compétences pédagogiques et de l'expertise naturaliste des structures d'éducation à l'environnement de la Région.



Objectifs de l'action

Apporter aux enfants, sur leur temps de loisirs, en collaboration avec leurs éducateurs des connaissances, des compétences (ou méthodes) et des comportements.

Description générale de l'action

- Développer les programmes pédagogiques et les animations auprès des enfants des structures de loisirs à la demande des équipes éducatives
- Valoriser l'offre existante
- Multiplier les propositions d'interventions

Public cible

Les enfants des centres de loisirs (accueil de mineurs)

Niveau de territoire

Toute la région

Opérateurs potentiels

Membres du collectif (Parc naturel régional, Conservatoires, LPO, CARDERE, ses relais...) et toutes les autres structures d'éducation à l'environnement aux compétences reconnues

Moyens à dégager

Journées d'intervention financées

Indicateurs

Nombre de projets pédagogiques développés

Nombre de journées/enfants réalisées, nombre d'équipes éducatives concernées

Financeurs potentiels

Région, départements, DREAL

Exemple de montage financier :

50 % à la charge du destinataire de l'intervention

50 % à la charge des collectivités

POINTS FORTS

La complémentarité associations/centres d'accueil

Engagement de l'action

